

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
24 juillet 2003
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 16 juillet 2003, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de l'Italie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la déclaration publiée le 15 juillet 2003 par la présidence de l'Union européenne, au nom de l'Union européenne, sur le processus de paix en Somalie (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de l'Italie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Marcello Spatafora



**Annexe à la lettre datée du 16 juillet 2003, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et français]

**Déclaration publiée le 15 juillet 2003 par la présidence
de l'Union européenne, au nom de l'Union européenne,
sur le processus de paix en Somalie**

L'Union européenne se félicite de la signature, le 5 juillet, par tous les dirigeants somaliens présents au Kenya, d'un document dans lequel ils énoncent les principes fondamentaux devant régir le passage de la deuxième à la troisième phase de la conférence de Mbagathi ainsi que les quatre années de mandat du Gouvernement fédéral de transition de la République de Somalie. Elle se réjouit également que l'assemblée plénière de la conférence ait ensuite approuvé ce document par acclamation. Cela va pleinement dans le sens des conclusions sur la Somalie que le Conseil de l'Union européenne a adoptées le 22 juillet 2002.

L'Union européenne note avec satisfaction que les dirigeants somaliens, en se montrant ouverts au compromis, sont parvenus, une fois de plus, à surmonter leurs profondes divergences de vues, aidés en cela par la médiation patiente et efficace du Comité technique de l'IGAD, sous la direction de l'envoyé spécial kenyan, l'Ambassadeur Kiplagat.

L'Union européenne demande instamment à tous les dirigeants somaliens qui n'ont pas pu retourner au Kenya de s'y rendre sans tarder, ce qui permettra à la conférence de s'engager dans sa troisième et dernière phase. De plus, l'Union européenne demande à tous les dirigeants somaliens de s'abstenir de tout acte qui risquerait de perturber le bon déroulement de la conférence, en particulier de toute violation de l'Accord d'Eldoret, du 27 octobre 2002, concernant la cessation des hostilités.

L'Union européenne est convaincue que l'avenir du processus de réconciliation est, encore et toujours, entre les mains des Somaliens. Elle invite donc tous les dirigeants somaliens à faire en sorte que se dégage un compromis final à brève échéance, afin de permettre un retour à la paix et à la stabilité dans le pays, mettant ainsi fin à 10 ans de conflits qui ont causé d'immenses souffrances au peuple somalien.

L'Union européenne ne demande qu'à soutenir sans réserve la conférence de paix parrainée par l'IGAD ainsi qu'un accord de paix global et équilibré et des institutions ouvertes à tous chargées de mettre en oeuvre cet accord.

Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Slovaquie et la Slovénie, pays adhérents, la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie, pays associés, ainsi que les pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen, se rallient à cette déclaration.